

Troisième séance, jeudi 8 mai 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentation. – Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (les gens du voyage); prise en considération. – Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elia Collaud/Alex Glardon (gens du voyage); débat sur l'urgence. – Rapport N° 59 sur le postulat N° 299.05 Gilles Schorderet/Hans-Rudolf Beyeler (construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve). – Postulat P2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean (réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis); prise en considération. – Projet de loi N° 56 modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen/Dublin); entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Projet de loi N° 58 abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire; entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Andrea Burgener Woeffray, Claude Chassot, Elia Collaud, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, André Schoenenweid et Olivier Suter.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. Lors de sa séance du 7 mai 2008, le Bureau du Grand Conseil a accepté la demande de prolongation de trois mois du délai légal de la réponse à la motion 1037.07 de Monsieur Claude Chassot frais relatifs à des mesures d'intervention de l'autorité de surveillance.
2. Il a également accepté la demande de prolongation du délai de la réponse à la question 3102.07 de M^{me} Claudia Cotting, soit jusqu'au mois de novembre 2008.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 7 mai 2008

Projet de loi adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Gilbert Cardinaux, président, Antoinette Badoud, Solange Berset, Christian Bussard, Bruno Fasel-Roggo, Fritz Glauser, Theo Studer, René Thomet, Jacques Vial.

Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2007

Jean-Denis Geinoz, président, André Ackermann, Moritz Boschung, Antoinette de Weck, Jacques Gavillet, Bernadette Hänni-Fischer, Ueli Johner, Théo Studer, Marie-Thérèse Weber-Gobet.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions

Objet attribué à la Commission qui examine le projet de loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATec), nommée le 13 décembre 2007.

Projet de loi modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée maximale de la garde à vue)

Objet attribué à la Commission de justice.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Irène Hämmerli, assesseur à la Chambre pénale des mineurs, M^{me} Sandrine Schaller Walker, substitut de la procureure générale (60%) et MM. Peter Stoller, suppléant du président à la

Chambre des prud'hommes du Lac, *Marc Sugnaux*, président (50%) auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye, *Arthur Lehmann*, vice-président de la Chambre pénale des mineurs, et *Jean-François Vuagniaux*, assesseur-suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Glâne, tous élus à la session d'avril 2008, hormis M^{me} Sandrine Schaller Walker.

– Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Mesdames et messieurs vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

Elections d'un juge auprès du Tribunal cantonal en remplacement de M. Pierre Kaeser, démissionnaire

Le Président. Nous remercions M. le Juge Pierre Kaeser pour tout le travail accompli et nous lui souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle période qui s'ouvre à lui.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). L'article 5 de la loi sur l'élection et la surveillance des juges adoptée le 11 mai 2007 par ce Parlement fixe la procédure d'élection des juges. Le Grand Conseil élit les juges sur la base du préavis du Conseil de la magistrature. La candidature de M^{me} Parissima Vez a été vivement recommandée par le Conseil de la magistrature. C'est pourquoi aujourd'hui nous osons soutenir et vous demandons également de soutenir la candidature de M^{me} Vez. Madame Parissima Vez possède de par ses qualités personnelles, ses hautes compétences professionnelles et son expérience juridique pratique approfondie toutes les qualités pour assumer la haute fonction de juge cantonale. Avocate, enseignante à l'Université de Fribourg depuis 12 ans, actuellement chargée de cours, auteure de nombreuses publications scientifiques, juge suppléante au Tribunal cantonal depuis 6 ans, Docteure en droit *summa cum laude*, titre qui n'apparaît pas dans le préavis qui vous a été remis. Son parcours professionnel et personnel hors du commun nous permet de relever les qualités suivantes spécifiques de sa candidature. Ses nombreuses publications, notamment la rédaction de sa thèse dans un temps record, démontrent ses très grandes qualités de rédactrice. Grâce à sa longue expérience professionnelle elle est capable de fonctionner comme juge non seulement dans les cours civile et pénale, mais aussi dans les cours administratives. C'est une qualité primordiale à la suite de la création du Tribunal cantonal unifié. Travaillant dans un environnement alémanique depuis plusieurs années, elle peut siéger indifféremment dans les cours de langue française et de langue allemande et rédiger dans les deux langues. Je me permets de peser sur cette qualité car aucune mention n'apparaît sur les compétences linguistiques de M^{me} Vez dans les docu-

ments qui vous ont été remis. La mission du Grand Conseil aujourd'hui est d'élire le ou la candidate qui, de par ses qualités, non seulement sera à même d'assumer la haute charge du juge cantonal mais celui ou celle qui de part son expérience apportera également au collège constitué la plus grande complémentarité. Nous avons la conviction que M^{me} Vez est la candidate idéale qui sera relever ces défis. Ainsi nous vous demandons de soutenir cette candidature.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). J'aimerais vous rappeler brièvement quelques faits. Sur le plan professionnel, M^{me} Bastons Bulletti a été jugée par le Conseil de la magistrature et l'impression qu'elle a laissée est excellente étant donné qu'elle est candidate placée en tête, de même la Commission de justice a estimé qu'elle était la meilleure pour remplir cette fonction. Elle dispose d'une formation et d'une expérience redoutables.

M^{me} Bastons Bulletti est Présidente du Tribunal d'arrondissement de la Sarine depuis 1991, soit 17 ans. Si en 1986 elle a obtenu le prix «Frilex» qui récompense la meilleure licence en droit de l'année avec la mention *cum laude* elle poursuit sa formation et celle des autres. Entre 2000 et 2008, dans le cadre de sa fonction de lectrice à la chaire de droit privé de l'Université de Fribourg, elle a été l'auteure de 11 publications sur le droit de la famille et du divorce. Il est à noter que dans ces domaines et dans notre pays, la plupart des références sont en allemand et qu'elle les consulte. Enfin sur la plan de la communication et de l'efficacité, ses connaissances en langue sont remarquables. Jugez-en plutôt: allemand professionnel, elle s'est exprimée devant le Conseil de la magistrature durant près d'un quart d'heure en allemand. Elle est capable, elle l'a démontré, de juger en allemand. Espagnol professionnel, italien niveau conversation, et anglais elle s'exprime couramment dans cette langue qui est de plus en plus importante à l'époque des crimes économiques. Nous détenons avec M^{me} Bastons Bulletti la personne clé pour devenir juge cantonale. Une candidate résolument tournée vers le futur, vers des nouveaux défis et surtout qui fera honneur à notre canton et notre Tribunal cantonal. En résumé, une femme d'expérience après 17 ans en tant que Présidente du Tribunal de la Sarine, qualifiée hors du commun, une femme reconnue pour ses compétences par le Conseil de la magistrature et la Commission de justice. Je vous rappelle que ces deux organes l'ont placée en tête et une femme polyglotte étant capable de s'exprimer et de juger dans cinq langues dont naturellement l'allemand essentiel dans notre canton.

Je vous laisse juges et au nom du groupe libéral-radical je vous encourage à soutenir M^{me} Bastons Bulletti.

Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (les gens du voyage)¹

Prise en considération

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). En fonction de la réponse circonstanciée du Conseil d'Etat et afin d'éviter un débat stérile sur la forme concernant la recevabilité ou l'irrecevabilité, nous, motionnaires, désirons retirer cette motion de l'ordre du jour.

– Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elian Collaud/Alex Glardon (gens du voyage)²

Débat sur l'urgence

Le Président. Nous avons reçu un mandat urgent et nous devons donc ce matin à la suite du retrait de la motion nous prononcer sur l'urgence de ce mandat.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Afin de rebondir par rapport à la problématique des gens du voyage et afin d'éviter que des stationnements sauvages continuent à se poursuivre sur le territoire cantonal, nous avons décidé de changer l'outil parlementaire, de déposer un mandat et un mandat urgent pour continuer à traiter cet objet. Cet objet doit trouver une finalité. Comme vous le savez ou comme vous avez pu prendre connaissance dans la réponse du Conseil d'Etat sur la motion, il est mentionné en finalité deux éléments très importants à nos yeux. D'une part, qu'il y a actuellement des discussions que le Conseil d'Etat mène avec la commune de Corpataux-Magnedens pour la réalisation d'un site sur le terrain proposé par la commune, par rapport à ce terrain j'aimerais savoir si c'est un terrain qui est communal ou privé et d'autre part, il y a une procédure qui a été mise en place depuis 2005 déjà avec deux aires d'accueil qui sont déjà plus ou moins déterminées et ces deux aires d'accueil sont sur le point d'être mises à l'enquête et il s'agit de poursuivre cette procédure par rapport à cette mise à l'enquête. Par rapport au contact avec les communes concernées et les gens du voyage et vis à vis de cela comme vous le savez ou comme vous avez pu le lire dans le dépôt de ce mandat, on traite l'urgence aujourd'hui mais par rapport à ceci, il faut absolument que le Conseil d'Etat soit le maître d'œuvre dans ce dossier. Il ne faut pas se renvoyer la balle en ping-pong d'un côté et de l'autre entre les communes et l'Etat, le gouvernement doit assumer sa responsabilité politique dans ce dossier et c'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter l'ur-

gence afin que les tractations qui sont en cours sur ce dossier puissent se poursuivre pour trouver une solution finale et durable à cette situation.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). La motion urgente déposée le 2 avril concernant les gens du voyage n'a pas atteint sa cible. Nous en prenons poliment acte et revenons à charge avec un autre fusil qui devrait cette fois-ci nous permettre de faire mouche. Le caractère contraignant du mandat peut paraître disproportionné pour qui n'est pas touché par les conséquences résultant des stationnements sauvages des gens du voyage. J'affirme que le caractère urgent de ce mandat a toute sa raison d'être. En effet, le phénomène a pris une ampleur sans précédent et pire encore personne ne veut véritablement en assumer la responsabilité. Les autorités communales ne parviennent pas à trouver seules une issue à ce dossier. Impuissantes qu'elles sont autant devant le manque de solidarité en terre communale qui prévaut dans ce dossier, que face à la défense de faire des autorités cantonales qui se contentent d'envoyer le ballon dans les tribunes. Nous le savons et cela est prouvé la création d'aires de stationnement permettant de canaliser les gitans vers des endroits précis apparaît comme la solution la plus adaptée pour éviter les stationnements sauvages et les confrontations. Il est temps d'agir concrètement et d'empoigner le couteau par le manche. Et cela même si la construction d'aires de stationnement donnera lieu à d'inévitables levées de bouclier de la part des communes sur le territoire desquelles celles-ci seront créées.

Le règlement de cette problématique est à ce prix et je ne doute pas que M. le Conseiller d'Etat Godel ne faille pas à sa tâche et donnera une fois encore la preuve que le courage politique figure en bonne place dans sa trousse de survie. M. le Conseiller d'Etat avec ce mandat nous mettons dans vos mains le bistouri qui doit vous permettre de crever un abcès qui menace de sauter. Nous osons espérer que vous en ferez bon usage. Tout en invitant le Conseil d'Etat à reprendre prioritairement les négociations avec les communes de Granges-Paccot et La Tour-de-Trême, le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité votera l'urgence de ce mandat.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Ce mandat qui a trait aux gens du voyage ne concerne pas seulement les Broyards, mais toutes les régions traversées par la A1 et la A12. Si une intervention parlementaire arrive maintenant c'est parce que même si ce problème a été traité par l'Etat et une commission spéciale en collaboration avec l'Association des communes, aucune solution raisonnable n'a été trouvée à ce jour. Fini les «blablas» et les renvois en corner, passons aux actes! Dans un premier temps il est bon de rappeler qu'une recommandation de la Confédération existe à ce sujet et s'adresse aux cantons et non pas aux communes. Malgré cela certaines communes sont prêtes à négocier avec l'Etat une implantation sur le territoire d'une aire d'accueil officielle pour les gens du voyage moyennant bien sûr en contrepartie une indemnité raisonnable. Mais s'il n'y a pas l'impulsion de la part de l'Etat, rien ne se passera et on continuera encore pendant des

¹ Déposée et développée le 2 avril 2008, *BGC* p. 402; réponse du Conseil d'Etat le 29 avril 2008, *BGC* p. 786.

² Déposée et développée le mercredi 7 mai 2008, *BGC* p. 628.

mois, voire des années à jouer au ping-pong avec ce problème. Ce mandat devrait aboutir aux environs du mois de novembre de cette année à un rapport détaillé ou du moins à un rapport intermédiaire nous permettant de nous positionner afin de nous déterminer sur les suites éventuelles à entreprendre au niveau législatif. Suite à la réponse à la motion urgente Louis Duc et Michel Losey sur les gens du voyage, le groupe socialiste encourage la poursuite des discussions avec le conseil communal de Corpataux-Magnedens et la reprise de la procédure suspendue relative aux aires d'accueil prévues à Granges-Paccot et à la Tour-de-Trême évidemment une solution devra être trouvée sur le parcours de la A1. Personnellement, je remercie M. le Commissaire du Gouvernement de l'attention qu'il porte à ce dossier. Le groupe socialiste vous recommande d'approuver l'urgence de ce mandat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous me permettez en tout premier lieu de remercier M. le Conseiller d'Etat Godel qui est descendu de sa Glâne vers cette Broye samedi dernier en grande vitesse. C'est vrai qu'il y avait le feu en la demeure, nous sommes partis un petit peu vite avec cette motion. Je ne suis pas juriste, mais je trouve quand même qu'on aurait pu éviter un débat supplémentaire, mais je suis bon prince, j'accepte la décision d'irrecevabilité de la motion. M. Georges Godel, encore une fois merci, vous êtes un homme qui a de la poigne, qui a quelque chose, je ne sais pas où mais... (*rires*), j'ai eu l'occasion depuis que vous êtes au gouvernement de le constater à plusieurs occasions.

Concernant ces aires de stationnement, vous m'excuserez mais dans des moments difficiles, un peu d'humour fait du bien, M. Georges Godel. Ce que je voudrais souligner c'est qu'on a fait un petit tour ensemble dans cette Broye pour voir des endroits qui m'avait été proposés par certains agriculteurs et qui ne gênaient vraiment pas les localités proches. Vous avez admiré cette Broye, on était vraiment bien les deux. Ce que je vous demande je le demande à toute l'assemblée c'est l'urgence de ce mandat et M. Godel encore une fois je compte sur vous pour mener cela à bien.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance tout d'abord de la motion et ensuite du mandat qui a été signé par tous les députés du district de la Broye. J'invite le Conseil d'Etat à trouver rapidement des solutions pour ces gens du voyage. Il faut définir un emplacement, mettre des infrastructures nécessaires en place, ensuite prendre des mesures, puis établir un règlement et, enfin, le faire respecter. J'ai entendu hier notre collègue Louis Duc qui avait des soucis avec les sangliers dans la Broye et qui avait du mal à maîtriser ce problème. Il n'est probablement pas aussi bon que moi au niveau du maniement d'armes (*rires!*). L'été passé, il y a eu sur mon exploitation en lisière de forêt deux caravanes stationnées pendant un week-end. Je n'ai rien dit. C'était après les foins du 15 juin, donc ils ne m'ont pas pilé l'herbe, pas du tout. Quand j'étais gamin, mon grand-père me donnait quelques tuyaux pour savoir maîtriser toutes ces choses,

surtout que j'avais une ferme totalement isolée. Alors j'ai pris le mousqueton du grand-père en bandoulière et j'ai été me promener autour de ces caravanes. Je peux vous dire que je n'ai pas eu besoin d'adresser la parole à ces gens. Ils ont quitté en laissant tout en bon état.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra unanimement ce mandat.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je viens de comprendre pourquoi les gitans se déplaçaient dans la Broye puisque dans la Sarine on se promène avec le mousqueton en bandoulière pour que ces gens-là se déplacent ailleurs! C'est vrai que la Broye en ce moment est un peu la cible mais j'aimerais rappeler dans cette salle que ce n'est pas un problème unique à la Broye. Il s'est déplacé effectivement. Pourquoi? La A1, effectivement, est là; l'accès y est devenu plus facile. Quand mes prédécesseurs disaient dans cette salle qu'il fallait peut-être construire l'autoroute dans la Broye puisque, économiquement, on était effectivement défavorisé; la preuve, c'est qu'avec un accès autoroutier, un développement économique est certainement meilleur – aussi pour les gitans, cela va de pair. Mais, M. le Conseiller d'Etat, c'est un problème du canton! Dans le plan directeur cantonal, ces emplacements, ces zones manquent. Donc, cela devait être mis aussi dans le plan directeur cantonal. Cela n'a pas été fait en son temps, peut-être aussi oublié par les députés – j'en faisais partie – quand nous l'avons accepté. Là, nous avons certainement commis une erreur.

Les communes organisées ont bouclé; les gens se déplacent là où il y a encore de la liberté d'action. C'est pour cela qu'actuellement, dans la Broye, les communes ne sont pas préparées, elles sont en train de s'organiser pour boucler aussi leurs places de parking, etc. Pour ne pas revenir à toute la discussion que j'ai menée mais quand même vous rappeler que la commission a fait son travail – j'en faisais partie, j'ai été nommé par le Conseil d'Etat. Les discussions ont été suspendues avec les communes de Granges-Paccot et de La Tour-de-Trême à la veille des élections. Je crois qu'il faut appeler un chat un chat! C'est la vérité! Je demanderai au Conseil d'Etat formellement de reprendre la discussion avec ces communes avant d'aller prospecter à gauche et à droite ailleurs, parce que je suis persuadé que la commune qui s'est mise spontanément à disposition pour une place, je ne suis pas sûr si les terrains étaient en main de l'Etat? Si vous voulez aboutir avec l'aménagement d'une de ces places, il faut que le terrain soit déjà en possession de l'Etat. Si on doit encore négocier avec le propriétaire parce qu'il veut faire monter les enchères et qu'il sait que maintenant c'est un problème qui doit être réglé, les prix des terrains vont flamber, les négociations vont perdurer. Je ne pense pas qu'on pourra aller jusqu'à une expropriation pour ceci. La simplification est donc d'avoir des terrains que l'Etat possède déjà. Toutes les places qui ont été proposées et qui peuvent encore éventuellement changer de quelques mètres ou peut-être de quelques kilomètres, c'étaient des terrains proposés qui sont déjà possession de l'Etat de Fribourg. M. le Conseiller d'Etat, faites le nécessaire avec vos collègues! Mettez

la machine en route et liquidez ce problème avant les prochaines élections de telle manière qu'il ne doit pas être suspendu en cours de route.

Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, votera l'urgence comme il l'a fait la dernière fois.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Je salue la remarque de M. Bachmann qui soutient que c'est un problème cantonal et pas seulement un problème broyard. Toutefois, j'aimerais simplement prier, aussi bien M. le Commissaire du gouvernement que M. Bachmann, de continuer la discussion et d'essayer de la finir même si cela est un peu pénible entre le canton et l'ACF qui se renvoient la balle, pour savoir qui assume la responsabilité financière. Il me semble qu'il n'y a pas de règles pour régler ce problème et que le gouvernement cantonal et les communes fribourgeoises pourraient partager la poire en deux pour faire la paix sur ce dossier.

Par ailleurs, j'aimerais quand même relever un aspect dont on n'a pas parlé du tout. Je pense que prendre le mousqueton pour régler ce problème, comme le propose M. Brönimann, n'est peut-être pas la bonne solution. Il ne faut pas oublier que c'est un dossier qui contient aussi un volet humain, soit du côté des gens du voyage, qui ont eu des temps durs en Suisse, il faut le rappeler, soit du côté des communes. J'aimerais donc suggérer au Conseil d'Etat de nommer une personne de coordination qui ait aussi bien la confiance de la population que des gens du voyage. C'est une solution qui fonctionne très bien dans d'autres cantons. Il y a des cantons où c'est, par exemple, un pasteur qui fait office de médiateur. Il y a d'autres cantons où c'est un officier de police qui assume cette fonction. Je trouve que ce serait bien d'avoir quelqu'un qui puisse aussi bien régler des problèmes de mauvaise compréhension, de différences culturelles afin de trouver des solutions pratiques. Cela déchargerait peut-être aussi un peu les préjugés mutuels.

Bachmann Albert (*PLR/FDP, BR*). Juste une remarque pour rassurer M^{me} la Députée Christa Mutter, nous ne sommes pas en guerre entre le Conseil d'Etat et les communes, soyez tranquillisés! C'est l'affaire de toutes et tous et nous sommes prêts à nous mettre autour de la table. Mais, avant de parler d'indemnités à ces communes que je peux comprendre, je suis persuadé que je pourrai prendre mon bâton de pèlerin pour aller trouver les communes, pour participer à une indemnité mais, d'abord, nous voulons du concret. Nous voulons être sûrs que cela se réalise, nous voulons des permis de construire qui soient mis sur la table et nous pourrions discuter. Si on met la charrue devant les bœufs parce qu'une des communes s'est spontanément présentée en disant «Nous sommes d'accord, nous voulons deux millions». Mais pourquoi deux millions? Pourquoi pas trois? Pourquoi pas dix? Qu'advient-il des communes avoisinantes qui auront certainement autant de dérangements que la commune qui reçoit? Ce sont des problèmes que nous devons résoudre. On est prêt à les résoudre très rapidement mais, d'abord, on veut des dossiers qui soient prêts à être concrétisés.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Es gibt eigentlich ein ganz einfaches Mittel, das man schon jetzt in Kraft setzen könnte, und zwar ist das ein kantonaler Nutzungsplan. Ich begreife den Staatsrat, dass er bis jetzt dieses Mittel nicht eingesetzt hat, denn das würde die Gemeindeautonomie übergehen. Und wenn dieses Mittel eingesetzt wird, braucht der Staatsrat nachher wirklich die Unterstützung aller. Denn bis jetzt ist es immer daran gescheitert, dass die Betroffenen sich dagegen gewehrt haben, wenn man eine Lösung gehabt hätte.

Obschon das ein Problem ist, das schon lange besteht und nicht eigentlich dringlich ist, werde ich die Dringlichkeit trotzdem unterstützen, damit man endlich etwas mit Hand und Fuss macht.

Aber mit dem kantonalen Nutzungsplan hat man nur die Plätze definiert, ausgeführt ist es noch nicht und, wie Kollegin Christa Mutter gesagt hat, braucht es daneben auch Begleitmassnahmen, sei es für die Sicherheit der Anwohnerinnen und Anwohner, sei es, um die Bedingungen, wie diese Plätze genutzt werden, zu regeln. Denn die Leute, die dann in unseren Kanton kommen, müssten auch verpflichtet werden, sich auf diese Plätze zu begeben, um die anderen zu entlasten. Und ich denke, unsere Polizei hat schon speziell ausgebildete Beamte, die auch den Gemeinden helfen, das muss ich hier auch betonen, die Gemeinden werden in einem solchen Fall nicht allein gelassen, aber diese Leute kommen und kümmern sich nicht sehr darum, was die Leute, die schon da sind, eigentlich für Erwartungen und Probleme haben und es braucht unbedingt neben den zur Verfügung gestellten Plätzen eben diese Begleitmassnahmen.

Und in diesem Sinne bitte ich Sie, dieses Mandat zu unterstützen.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Les partis se sont exprimés par la voix de M. Duc, les régions principalement par la Broye, la Sarine par Sarine-Campagne. Je pensais qu'il était indispensable que la ville, autre cercle électoral, puisse également s'exprimer. Nous sommes également touchés, et très touchés, dans le centre cantonal par la présence des gens du voyage et je pensais qu'il était nécessaire d'insister sur l'urgence de la transmission de ce mandat au Conseil d'Etat.

Contrairement à M. Duc, qui a réussi à faire changer de district M. le Conseiller d'Etat un samedi, moi je n'ai pas réussi, pour les deux conseillers d'Etat qui sont là, à les faire se déplacer de la Grand-Rue, respectivement de la rue des Chanoines, jusqu'à St-Léonard et je ne me suis pas gêné de leur faire parvenir un certain nombre de photos qui leur ont permis de constater quelle était également la réalité pour les communes de la remise en état des terrains. Cela me permet une allusion à l'intervention de notre collègue Mutter; je la suis tout à fait sur le côté humain et sur la réalité du mode de vie de ces personnes, que je respecte, mais je regrette un peu le manque de réalisme de son intervention. A ce titre, c'est sans problème que je l'inviterai, lors du prochain passage de gens du voyage, à venir voir la réalité du jour. Et vous avez parlé d'un pasteur – qu'il soit pasteur ou prêtre catholique, cela ne change rien! Or, la seule personne qui m'a physiquement menacé à ce jour c'était justement un pasteur! Heureusement,

les agents de M. le Conseiller d'Etat Jutzet étaient présents pour éviter l'incident.

Je soutiendrai donc l'urgence de la transmission de ce mandat et j'aimerais encore insister sur les échanges qui ont eu lieu, entre autres avec M. Bachmann, qui connaît également la réalité du terrain en plus de sa présidence de l'Association des communes, pour dire que la question de l'indemnité ne peut que très difficilement entrer en ligne de compte pour les communes qui, depuis des années pour ne pas dire des dizaines d'années, sur le plan purement financier, investissent aussi, serait-ce d'une part pour protéger certaines places mais également – et je l'ai dit déjà tout à l'heure – pour la remise en état, le nettoyage des places après le passage de ces gens dont une grande partie ont des moeurs et des pratiques en termes de déjections, pour ne pas utiliser d'autres termes dans cette enceinte, qui sont plus que discutables!

Voilà je ne veux pas prolonger mais vous assurer, en tout cas que, du côté des députés du centre cantonal au sens large du terme, nous soutiendrons l'urgence de la transmission de ce mandat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je peux vous dire par expérience, qu'en Veveysse, les gens du voyage s'y sont installés souvent. Lorsque j'étais syndic de ma commune, nous avons eu ces gens du voyage et nous n'avons eu aucun problème. Pour quelles raisons? Nous avons orienté ces personnes sur un terrain. Nous leur avons mis à disposition des bennes et nous avons donné des délais pour évacuer les lieux. Ces gens du voyage ont respecté leur engagement.

Nous devons donner une orientation. Il y a des chefs dans ces gens du voyage. Ces gens du voyage ont le droit de vivre. Ils se déplacent dans l'Europe entière, je dirais même dans le monde entier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons des gens du voyage qui viennent s'installer dans notre canton.

Le canton a su barrer la route aux gens du voyage en fermant les aires d'autoroute, en mettant une limitation de la hauteur des véhicules à deux mètres. Pourquoi ce même canton de Fribourg n'assumerait-il pas des places à disposition? Les Vaudois, nos voisins, ont su mettre à disposition deux places de stationnement, une à Payerne et l'autre à Rennaz. Depuis lors, il y a beaucoup moins de problèmes. Je ne dirais pas aucun problème, c'est dans les communes qu'il y a peut-être des problèmes de gestion mais il y a moins de problèmes. Dès lors, je demanderai l'urgence, comme vient de le faire le député Losey. Je soutiendrai l'urgence et la responsabilité de l'Etat doit être impliquée dans cette affaire des gens du voyage.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je prend acte du retrait de la motion urgente. Je crois que les députés ont bien compris que c'était irrecevable. Néanmoins, dans la réponse, vous avez aussi constaté que nous avons clairement mis les priorités du Conseil d'Etat, en tout cas des solutions peuvent se dessiner; d'ailleurs, les députés l'ont repris. Permettez-moi d'affirmer ici que nous sommes conscients, au Conseil d'Etat, que cette problématique

devient de plus en plus intense et urgente. D'ailleurs, mon collègue, le directeur de la sécurité et de la justice, de par ses services, me disait hier encore que nous sommes au mois de mai et que cette année nous avons déjà eu quasiment autant de gitans sur le canton que durant toute l'année dernière. Donc nous constatons, il est vrai, que la problématique s'intensifie et il faut vraiment trouver des solutions.

J'aimerais aussi rappeler que le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif, comme certains l'ont supposé. Sans entrer dans le détail de tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, simplement pour dire que le mandat qu'a donné le Conseil d'Etat au préfet de la Sarine a suivi son cours puisque, dernièrement, nous avons reçu le résultat par rapport au financement ou une indemnité à verser aux communes. Là, la quasi-unanimité, à l'exception de deux communes, refusait de financer cette indemnité tout en prétendant que si elle devait être payée, elle devait l'être à charge de l'Etat. Mais je pense, comme l'a dit le député Albert Bachmann, président de l'Association des communes fribourgeoises, ce n'est pas le problème primordial, il faut régler en premier lieu les emplacements.

Par rapport aux interventions qui ont été faites, je prends acte des déclarations de M. le Député Louis Duc. C'est vrai que nous avons fait un joli voyage pour constater que la place qu'il me proposait se situait *grosso modo* à 15 kilomètres de la sortie de l'autoroute d'Estavayer, dans un endroit idyllique, à côté d'un golf. Il y avait même là-bas une petite maison, un joli chalet où j'ai senti Louis Duc prêt à être chef des gitans et à habiter dans le coin!

Maintenant, par rapport aux moyens à disposition pour régler le problème qu'on a cité ce matin, soit un fusil, un fusil de chasse, un mousqueton ou un bistouri, malheureusement, je n'ai pas ces outils pour la simple et bonne raison que je n'ai pas eu le temps – ou pas voulu – faire de l'armée. J'ai simplement un mini couteau. J'espère qu'il sera efficace pour essayer de trouver une solution aux problèmes posés.

J'en viens aux remarques ou aux propositions. Tout d'abord, la question du député Losey par rapport à la propriété des sites concernés. En ce qui concerne Corpataux, là il est vrai qu'il y a une proposition où nous avons du terrain. Pour être très clair, je précise qu'à l'époque, je n'ai eu contact qu'avec l'ancienne syndique, M^{me} Liliane Chappuis, malheureusement décédée, et deux conseillers communaux. Ils m'avaient clairement dit leur accord à deux conditions: une, c'était l'indemnité de 2 millions, et l'autre condition, c'était sur un autre terrain dont l'Etat n'est pas propriétaire. M. le Député Bachmann l'a bien dit: si nous ne sommes pas propriétaire, cela signifie en clair de très longues négociations. Manifestement, c'est quasi impossible d'exproprier. Sous cet angle-là, si on continue dans cette voie-là, il est inutile de vous dire que la pression que vous mettez sur le Conseil d'Etat d'avoir un rapport concret d'ici à la fin de l'année sera impossible à tenir.

Aux remarques et propositions faites par les différents députés, notamment M^{me} la Députée Christa Mutter, d'avoir un homme de liaison ou un homme de négociation, je suis d'accord sur le fond mais je privilégierai quand même, comme je l'ai toujours affirmé lors des

dernières discussions, comme interlocuteur l'Association des communes fribourgeoises par son président ou une délégation de son comité puisque là un travail intense a été réalisé. Cette problématique est connue. Si nous commençons à nouveau avec nouvelle voie, cela signifiera qu'on veut dévier en corner pour ne pas trouver de solutions.

Concernant l'urgence, je ne vais pas me prononcer, c'est à vous qu'il appartient de vous prononcer sur l'urgence ou non. Je considère, pour ma part, que vous acceptiez ou non l'urgence, que l'urgence existe et qu'on ne peut pas indéfiniment essayer de discuter avec les uns et les autres. Je suis d'avis de privilégier la voie de mettre à l'enquête à un moment donné des endroits. On sait très bien qu'il y aura des levées de boucliers, comme l'a relevé le président de l'Association des communes fribourgeoises, là peut-être qu'il faudra entrer en matière pour une indemnité; je dis bien «peut-être»! Mais je précise encore une fois que l'Etat a toujours voulu assumer ses responsabilités dans ce domaine. A cet effet, dans la réponse que nous avons donnée à la motion urgente des députés Louis Duc/Michel Losey & consorts, nous l'avons écrit: «L'Etat s'est toujours déclaré prêt à prendre en charge le financement de la construction et l'entretien de telles places».

Par ces quelques paroles, vous avez constaté qu'il y a une volonté mais aussi il y eu un débat serein où chacun d'entre vous s'est déclaré prêt à nous aider à trouver des solutions.

– Au vote, l'urgence de ce mandat est acceptée par 95 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourquet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz

(FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 95.

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). Total: 4.

S'est abstenu:

Ackermann (SC, PDC/CVP). Total: 1.

Rapport N° 59 sur le postulat N° 299.05 Gilles Schorderet/Hans-Rudolf Beyeler (construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve)¹

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Il y a deux ans et demi, notre ex-collègue Hans Rudolf Beyeler et moi-même avons déposé un postulat. Celui-ci avait pour but d'étudier l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois. Cela aurait été un exemple et une vitrine du savoir-faire fribourgeois en la matière. Ensuite, nous pensions qu'il eût été intéressant de réunir certains services de l'agriculture et des forêts, voire de l'environnement sous le même toit. Là, on aurait pu créer des synergies. On avait même proposé un endroit: Grangeneuve, haut lieu des professions de la nature!

Le 17 mars 2006, le Grand Conseil a soutenu cette proposition par 86 voix sans opposition et 2 absentions. Vous avez donc obligé le Conseil d'Etat, vous Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à réaliser une étude et à nous présenter un rapport sur le sujet. Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés, nous sommes en possession de ce rapport. Que nous apprend-il ce rapport? Sur les deux premières pages, le Conseil d'Etat nous vante les mérites du bois dans la construction: le bois, source de confort, d'ambiance, son aspect phonique, l'aspect positif du bois sur le bilan CO₂, etc. Toutes ces informations, vous pouvez en prendre connaissance sur le site Internet de l'Union suisse en faveur du bois (LIGNUM) et le Conseil d'Etat reconnaît et cite ses sources. On n'a pas besoin de deux ans pour trouver l'adresse! Ensuite, sur la dernière page – puisque le rapport ne contient que trois pages – c'est presque du copié-collé avec la réponse que le Conseil d'Etat avait donnée au postulat le 21 février 2006. Je dis bien «presque» parce qu'il y a quelque évolution.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat cite maintenant en exemple les futures constructions en bois du canton de Fribourg: CO de la Broye et salle de sports de Châtel-St-Denis. On attend pour voir! Puis, le Conseil d'Etat a adopté, en novembre 2006, des directives sur l'utilisation du bois dans les constructions publiques mais ces directives ne sont que l'application de la loi sur les forêts et les catastrophes naturelles, qui date de mars 1999. Il a fallu attendre sept ans, la création et la pression du Club du bois et des forêts et de ses 37 députés pour que le Conseil d'Etat mette enfin l'article 63

¹ Texte du rapport pp. 685ss.

en application. Ensuite, l'on nous dit qu'il n'est pas prouvé scientifiquement que de réunir sous le même toit plusieurs services administratifs soit une bonne solution. Mais j'aimerais quand même vous rappeler que depuis notre proposition de novembre 2005, le Service de l'agriculture, celui des améliorations foncières et l'Office cantonal du crédit agricole ont fusionné au 1^{er} mars 2007 – retenez bien la date! – et ont déménagé dans de nouveaux locaux, mais pas à Grangeneuve et cela pas de traces dans la réponse du Conseil d'Etat du printemps 2006. Le Conseil d'Etat nous parle de sa politique immobilière, qu'il entend diminuer les surfaces louées par l'Etat et mieux utiliser des locaux dont il est propriétaire. Il nous dresse la liste des bâtiments qui doivent retrouver une affectation mais le Service de l'agriculture se trouve aujourd'hui à Givisiez dans des locaux loués à l'entreprise Michelin. On nous dit que le Service des bâtiments va lancer une enquête pour connaître les locaux disponibles et les besoins de ces services. Mais cela faisait déjà partie de la réponse en 2006! Je vous lis un bout de la phrase: «*Une étude menée par le Service des bâtiments est actuellement en cours afin de trouver les meilleures adéquations entre les besoins et exigences des services et le potentiel actuel des bâtiments*». Et on nous dit aujourd'hui qu'on va entamer une enquête!... Qu'est-ce que le Conseil d'Etat veut nous faire avaler comme couleuvre? Quelle est donc sa politique immobilière? Quelle est sa volonté de privilégier le bois dans la construction publique? Nous ne voulons pas de «blablaba» mais du concret, des réponses que nous, député-e-s, aurions été en droit d'attendre de ce rapport!

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, j'espère que comme moi vous n'êtes pas satisfaits de ce rapport. J'espère que le Conseil d'Etat comprendra la volonté du Grand Conseil de mieux utiliser l'une de nos seules matières premières renouvelables. Si mon homonyme, Edgar Schorderet, a posé mardi une question sur les réserves de gravier dans le canton, moi je peux vous fournir les réserves de bois dans nos forêts fribourgeoises. C'est 20 millions de mètres cubes sur pied et l'on peut en exploiter 350 000 mètres cubes par année sans que la réserve ne diminue car le bois pousse même quand vous dormez! Il est clair que l'on ne va pas construire pour construire et, surtout, on ne va pas tout construire en bois. Quand on me dit qu'on ne peut pas privilégier une matière par rapport à une autre, je me dis que pour l'instant on ne privilégie que les autres matières!

Je vais quand même finir sur une note positive. Je me réjouis de constater que lors d'un prochain concours d'architecture, le Conseil d'Etat proposera d'utiliser le bois afin de construire un bâtiment phare. Soyons optimistes mais soyons aussi vigilants! Je remercie quand même la personne qui a dû rédiger ce rapport. Je sais que cela n'a pas été facile. Je pense qu'elle avait les fesses entre deux chaises, que j'espère en bois!

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Dans son rapport sur le postulat Schorderet/Beyeler et dans le domaine de la construction en général, le Conseil d'Etat manie mieux la langue de bois qu'il n'utilise le matériau! Pourtant, il semble bien le connaître! Trois colonnes sur six vantent les qualités techniques du bois, cette source de confort, ses avantages phoniques, ses effets positifs

sur le bilan du gaz carbonique, son importance dans le cadre du développement durable et même sa forte résistance au feu!

Il aura fallu deux ans et demi, comme l'a relevé le postulant, pour rédiger ce rapport. Nous constatons, avec le Conseil d'Etat, que le postulat tombe comme la grêle après la moisson et ce délai n'est pas innocent! La décentralisation à Grangeneuve a été remise en question entre-temps. Les services de l'Etat qui devaient y prendre place ont été entre-temps relogés à Givisiez et le recyclage des bâtiments cantonaux a pris la priorité sur les nouvelles constructions.

Aussi, je n'ai trouvé finalement et positivement que la ferme détermination du Service des bâtiments à recommander le bois lors d'un prochain concours d'architectes. Gageons que cet engagement sera tenu! Le groupe démocrate-chrétien en tout cas se montrera vigilant. Il prend acte, sans enthousiasme, de ce rapport.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Nous relevons aussi l'importance du bois dans la construction de bâtiments d'utilité publique ou privée; bois, source de confort, comme il a été dit, l'importance du bois dans le cadre du développement durable, etc. Malgré les atouts et les éloges du bois dans la construction de bâtiments, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre sa politique immobilière basée sur la réaffectation de bâtiments, propriétés de l'Etat, et sur l'acquisition de bâtiments dont il est locataire. Nous partageons cette politique de mettre en priorité l'utilisation et la transformation des bâtiments existants.

Avec cette remarque, nous prenons acte de ce rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat für den Bericht zum Postulat Schorderet/Beyeler.

Grundsätzlich können dank dem Rohstoff Holz, welcher in grossen Mengen in unserer Region vorhanden ist, verschiedene Ziele erreicht werden, welche wir unterstützen. Wir denken an die Kohlendioxid-Bilanz; die Sicherung von lokalen Arbeitsplätzen im Forst und in der Verarbeitung dieses Rohstoffes; die Verkürzung der Transportwege; die nachhaltige Entwicklung; die Einsparung von Energie; die Erhöhung der Unabhängigkeit von Erdöl- und Stromlieferanten.

Deshalb bedauern wir es, dass im Bericht des Staatsrates noch kein konkretes Projekt vorgeschlagen wird. Wenigstens macht der Staatsrat in den Schlussfolgerungen eine Absichtserklärung bezüglich eines möglichen zukünftigen Projektes. Unsere Fraktion hofft, dass diese Erklärung nicht «toter Buchstabe» bleiben wird. Allenfalls muss der Grossrat bei einem Neubauprojekt den Staatsrat an sein Versprechen erinnern.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste prend acte du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de nos collègues Gilles Schorderet et Hans Rudolf Beyeler avec les remarques suivantes.

Il faut évidemment encourager l'utilisation du bois dans toutes les constructions publiques à venir. Ses qualités constructives et écologiques ne sont plus à

prouver, qui plus est pour un canton grand producteur de celui-ci.

Dans le cadre d'une éventuelle décentralisation, il nous semble également que le site de Grangeneuve n'est pas le plus opportun pour y construire un site administratif cantonal. Avant de pouvoir définir un tel site, il faudra d'abord redéfinir les structures territoriales de notre canton. Pour l'instant, notre groupe soutient la politique immobilière du Conseil d'Etat qui favorise la réaffectation de bâtiments dont le canton est déjà propriétaire ou alors l'acquisition d'autres dont il est locataire. Si, toutefois, l'étude que mène actuellement la DAEC et dont les conclusions sont attendues pour 2009, allait démontrer un besoin de nouveaux bâtiments pour l'Administration cantonale, le groupe socialiste demanderait non seulement qu'un tel bâtiment soit réalisé en bois, mais également sur le principe des bâtiments passifs. Notre canton a récemment inauguré le premier bâtiment administratif privé de Suisse basé sur ce concept. Il pourrait également réaliser le premier bâtiment administratif public et ainsi, clairement affirmer sa volonté d'appliquer la notion de développement durable inscrite dans notre Constitution.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus avec des remarques, que je pensais plus pointues d'après ce que m'avait annoncé un des motionnaires ou postulants! Je prends acte des remarques et critiques sur ce rapport. En ce qui concerne le retard, j'accepte volontiers les critiques. J'en prends note et ne mettrai pas sur le dos de mes services ce retard, mais je pense que l'essentiel est d'avoir une réponse. Comme l'a laissé entendre M. le Député Jacques Vial, c'était peut-être volontaire, mais je vous démontrerai que cela ne l'était pas du tout!

Par contre, s'agissant des autres critiques, j'aimerais rappeler quelques éléments. En effet, le postulat était basé sur la construction en bois pour un bâtiment administratif à Grangeneuve. Je rappelle ce qui était écrit, de présenter un rapport sur l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve, cela afin d'y loger le Service des forêts et de la faune, le Service de l'agriculture, voire le Service de l'environnement. A cet effet, le Conseil d'Etat l'affirme clairement dans le rapport, il ne souhaite pas créer un îlot administratif à Grangeneuve, d'une part. D'ailleurs, M. le Député Rime l'a signalé tout à l'heure qu'il ne le souhaitait pas non plus. Je crois que l'ensemble des députés qui se sont exprimés l'ont compris, ce n'était pas nécessairement une solution. D'autre part, vous avez pu le constater, dans le plan financier et le programme de législation, qu'il n'est prévu à nulle part un montant pour un investissement d'un bâtiment administratif pendant cette législature. De plus, ce serait ce document-là qu'on aurait traité l'année dernière. Si mes souvenirs sont bons, je l'ai vérifié dans le Bulletin officiel, aucun député n'est intervenu à ce sujet. Par conséquent, le Conseil d'Etat ne peut en aucun cas donner une autre réponse. C'est une question de cohérence! Lorsque M. le Député Jacques Vial nous dit que c'était volontaire, on démontre par ce retard aussi qu'il y a cohérence entre le plan

financier et le programme de législation. C'est une question d'honnêteté et de cohérence!

Je vous rappelle les différents investissements prévus au plan financier. Je ne vais pas tous les citer mais principalement pour la formation, nous avons Gambach qui va démarrer prochainement – enfin, je suis certain que le peuple dira «oui». Il y a d'autres investissements qui sont prévus. Ce que je peux dire des éléments ou des constructions, même s'ils ne sont pas énormes, c'est qu'ils seront certainement en bois puisqu'au plan financier, il y a une ferme qui est prévue à Grangeneuve. Je considère personnellement qu'elle doit être réalisée en bois. Nous verrons le moment venu!

D'autre part, au plan financier, il est prévu – c'est à l'enquête actuellement – des dépôts pour les cantonniers. J'ai aussi demandé à mes services qu'ils soient réalisés en bois.

De plus, je rappelle qu'une halle à sel, à Chénens, a été réalisée en bois. Ce dépôt a fait couler beaucoup d'encre puisque l'entreprise adjudicataire – vous connaissez la situation du marché public – est une entreprise extérieure au canton qui a emporté le marché.

Voici encore quelques considérations. Pour réussir avec le bois, il faut deux éléments indispensables: tout d'abord, il faut avoir la volonté – pas seulement de demander une variante bois – mais la volonté de faire une conception bois au départ parce que, autrement, à coup sûr, cela ne va pas se réaliser. Dans ce domaine-là, je vous parle un peu d'expériences vécues comme président d'organisation ou d'association, où nous avons à chaque fois construit avec des charpentes en bois. Vous avez pu le constater et vous le savez que j'ai cette volonté, mais on ne peut pas tout faire en bois, parce qu'on aura aussi ceux qui défendent le métal ou le béton. A un moment donné, il faut laisser une certaine liberté. Par contre – et là, j'insiste là-dessus – si on veut réussir avec le bois, il faut aussi qu'il y ait la volonté de la part des ingénieurs et des architectes. Je pense que là, dans ce domaine, ce ne sont pas les défenseurs du bois qui vont me contredire, il y a du retard. Nous constatons une amélioration, mais il y a eu beaucoup de retard dans ce domaine.

Pour terminer, lorsque M. le Député Schorderet cite les réserves du bois, nous en sommes conscients. Moi, quand je vois l'évolution du bois, je me dis que dans quelques années, il va nous manquer du bois parce que le vent est donné, soit pour la construction, soit pour les chauffages. A un certain moment, on se dira qu'il faut retenir un peu le bois parce qu'on n'en aura pas suffisamment!

C'est avec ces quelques considérations et conscient de la problématique que je vous demande de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat P2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean
(réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis)¹

Prise en considération

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat d'avoir pris en considération ce postulat. Au nom de la commune de Châtel-St-Denis, je relève le souci qui préoccupe le conseil communal pour la traversée de Châtel-St-Denis, chef-lieu d'un district, en pleine expansion depuis une dizaine d'années. Le Conseil d'Etat nous informe qu'il s'agit d'un cas de fractionnement. Si l'exécutif cantonal nous propose ce fractionnement, c'est qu'il a déjà une vision d'ensemble de notre commune, commune que traverse souvent M. le Conseiller d'Etat Georges Godel. A la suite des différents articles parus dans la presse, j'ai eu de nombreux appels de citoyens de la commune qui s'inquiètent de la construction d'un tunnel sous la colline de Montimbert. De nombreuses constructions sont équipées de sondes géothermiques, ce qui pourrait poser problème à ces installations. Quand on sait qu'une sonde géothermique nécessite une mise à l'enquête et va prendre sa chaleur jusqu'à une profondeur de 150 mètres. Le coût d'une route de contournement est très élevé. Or, pour arriver à établir un budget qui tienne la route, nous devons faire une première étude de faisabilité ou étude d'opportunité pour en déterminer le besoin surtout que le centre-ville se trouve à diverses intersections: la route de Bulle, depuis Le Crêt – St-Martin – Semsales; la route d'Oron, dès Oron – Palézieux – Attalens – Bossonnens – Remaufens et la route de Vevey, de Saint-Légier – Blonay – Corsier et Vevey et la présence de l'autoroute par sa sortie vers la station des Paccots, de Rathvel et du centre-ville et des centres commerciaux qui s'y construisent. Je demanderai au Conseil d'Etat qu'il puisse travailler en collaboration avec la commune de Châtel-St-Denis qui vient de mettre en place une commission du conseil général pour la révision du plan d'aménagement qui a débuté au début 2008.

Vous le savez peut-être, Monsieur le Conseiller d'Etat, comme ancien pilote j'aime les beaux circuits avec des pistes bien préparées pour aller vite sans danger. Eh! bien, pour cette étude d'opportunité, comme député et ancien syndic de cette ville, je souhaite que cette étude se fasse rapidement avec le team de la commune en tenant compte de l'arrivée au centre-ville de toutes les croisées et intersections. Je me permettrai, M. le Commissaire du gouvernement, de vous poser une question: Est-il possible d'avoir une date déterminée pour cette étude?

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous encourage à voter le fractionnement pour permettre au Conseil d'Etat de faire une étude d'opportunité pour déterminer si le besoin existe pour cette route de contournement.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat qui prévoit un contournement de Châtel-St-Denis, dont une partie en tunnel. Il nous semble prématuré d'entreprendre une étude aussi onéreuse. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qu'il serait plus judicieux d'entreprendre, en premier lieu, une étude d'opportunité, qui permettrait aussi de rechercher d'autres variantes telles que par exemple le déplacement de la sortie de l'autoroute. Nous devons aussi relever que le nombre de demandes de contournement de villages ne cesse d'augmenter. Une analyse globale des différents projets s'impose donc. Il est nécessaire de mettre des priorités en fonction de l'urgence et des besoins. C'est avec ces remarques et dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat que nous acceptons ce postulat.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat de nos collègues Genoud et Grandjean. Les deux députés demandent que des mesures soient prises pour désengorger et maintenir la qualité de vie au centre de Châtel-St-Denis. Ils demandent également qu'une étude soit effectuée pour la réalisation d'une route de contournement de Châtel-St-Denis et que cette dernière fasse partie des priorités du canton.

Le groupe libéral-radical se réjouit du développement économique et démographique du district de la Veveyse. Une étude doit être faite mais la réalisation d'une route de contournement ne doit pas être une priorité absolue du canton car d'autres régions sont également dans l'attente d'une réalisation routière pour désengorger leur cité.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat comme le propose le Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'accepter partiellement ce postulat et de charger le Service des ponts et chaussées d'effectuer une étude d'opportunité.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Notre groupe à l'unanimité s'oppose au postulat qui demande un contournement de Châtel-St-Denis. Vu la longue liste des projets routiers, les moyens à disposition et les surcoûts engendrés sur d'autres routes ainsi que les surcoûts à craindre sur des projets dont il n'est pas encore possible de chiffrer, il est absolument illusoire de vouloir penser seulement à réaliser ça dans les prochaines deux décennies. Cela ne nous paraît simplement pas sérieux de vouloir entamer une étude d'un contournement de Châtel-St-Denis. Il ne semble pas non plus très intelligent de payer une étude d'opportunité pour un projet dont on sait qu'on ne pourra pas le réaliser. Quant au fractionnement de ce postulat, notre groupe est partagé pour voir l'utilité d'un tel fractionnement mais le projet en lui-même nous semble de toute façon voué aux calendes grecques, donc il faudrait ne pas faire semblant de l'accepter aujourd'hui!

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Comme le relève le Conseil d'Etat, la région de Châtel-St-Denis, tout comme celle d'Attalens, bénéficie d'une forte croissance. Il est indéniable que cela entraîne une augmentation importante de trafic dans ces deux régions.

¹ Déposé et développé le 8 mai 2007, *BGC* p. 619; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2008, *BGC* p. 527.

Utilisatrice de ces routes plusieurs fois par semaine, je peux témoigner de l'engorgement provoqué par le surplus de trafic, notamment en ville de Châtel-St-Denis. De plus, une belle voie cyclable relie la basse Veveyse depuis Bossonnens jusqu'à Châtel-St-Denis et elle est très utilisée. Mais dès l'arrivée en ville, c'est la croix et la bannière pour les cyclistes, les rues sont étroites et le trafic est dense. Je lis dans la réponse du Conseil d'Etat qu'une possibilité de contournement avait été étudiée en 1973 déjà, soit il y a 35 ans mais qu'il n'existe aucune étude de trafic ni variante de tracé.

Je suis satisfaite de sa proposition de charger le Service des ponts et chaussées d'effectuer une étude d'opportunité conduite selon les principes du développement durable. Je pense, en effet, qu'une vision à long terme est judicieuse dans ce dossier. J'espère juste que cette étude ne repoussera pas une nouvelle fois cette question de 35 ans!

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Il y a environ deux siècles, Châtel-St-Denis était la deuxième plus grande ville du canton, derrière Fribourg, notre capitale. Cela était dû à son emplacement de commerce sur la route du fromage et du bois entre le canton de Fribourg et tout le bassin lémanique jusqu'à Genève. Actuellement avec l'autoroute, Châtel-St-Denis est idéalement placé à moins de trente minutes de Fribourg, Vevey, Montreux, Martigny, Bulle, Romont et Lausanne et à moins d'une heure de Sion, Genève, Neuchâtel et Berne. De ce fait, notre ville jouit d'une très forte croissance démographique et de nombreuses demandes arrivent pour des terrains industriels. Mais cette explosion de demandes a son revers. Le trafic devenant très dense dans les rues étroites, il devient difficile de circuler et la qualité de vie s'en trouve altérée pour les habitants. Si je veux la comparer à une ville du canton, je dirais que Châtel-St-Denis se trouve dans une situation identique à Morat mais sans voie de contournement. Je laisse imaginer aux députés du Lac si toute la circulation devait passer dans le centre-ville de cette superbe bourgade, les problèmes engendrés et la qualité de vie.

En ce qui concerne cette voie de contournement, personnellement, je n'ai jamais été favorable à un tunnel sous la colline de Montimbert mais il était bien de le mettre dans le postulat afin d'ouvrir l'éventail des possibilités. Pour ma part, je serais favorable à une nouvelle sortie de l'autoroute côté nord de la ville, vers Prayoud où il existe déjà une sortie édilitaire qui a été créée pour les travaux de rénovation de la A12. Ce projet aurait l'avantage d'offrir une route de contournement en utilisant très peu de terrain où il n'y a pas d'habitations et qui relierait la haute Veveyse, région Semsales – Le Crêt et la basse Veveyse, région Attalens – Bossonnens – Granges. De plus, un financement de la Confédération pourrait être attendu pour l'amélioration de cette sortie, si ce projet était accepté, sachant qu'il existe d'énormes fonds avec les taxes sur l'essence, vignettes et véhicules. Mais il est important qu'une étude puisse être réalisée pour trouver la meilleure solution et je remercie le Conseil d'Etat d'accepter d'effectuer une étude d'opportunité.

Cette route de contournement sera-t-elle une opportunité ou un investissement pour le canton de Fribourg? Personnellement, je suis certain qu'il s'agira d'un ex-

cellent investissement qui permettra à toute une région très bien placée de pouvoir continuer à se développer et à ne pas étouffer à cause du manque de voies de communication.

Merci d'accepter cette demande d'étude.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Le groupe socialiste soutiendra le postulat dans le sens du Conseil d'Etat. En effet, il estime également que la situation géographique particulière, le fait que l'important développement de la région accentue le trafic automobile, méritent une étude plus approfondie. Le groupe socialiste souligne qu'il est important d'étudier plusieurs alternatives dont celle que vient d'évoquer mon collègue Grandjean, c'est-à-dire une sortie par une voie de travaux existante. Il souligne l'importance de miser aussi en parallèle sur une augmentation des transports publics qui devrait inciter les gens à lâcher le véhicule pour utiliser ce mode moins gourmand en énergie. Malheureusement, le mandat qui vient d'être refusé dans ce sens va nous priver momentanément de moyens mais je pense que cette question des transports publics est vraiment à réfléchir en parallèle. On ne peut pas actuellement uniquement miser sur le trafic routier.

Je remercie le Conseil d'Etat d'aller aussi dans ce sens et c'est avec ces remarques que le groupe socialiste soutient ce postulat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je suis très étonné de l'intervention de M^{me} Christa Mutter, qui fait partie de la Commission des routes. Je me demande si M^{me} Mutter s'est déjà rendue en Veveyse, si elle a traversé notre localité avant de se prononcer. Si elle ne l'a pas fait, je l'invite volontiers lors d'une prochaine séance de Commission des routes ou d'une balade en Veveyse à visiter aux heures de pointe notre centre-ville. Egalement pour le déplacement, je suis prêt à lui offrir la fondue et la meringue!

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus, y compris M^{me} Mutter qui n'est pas d'accord avec la réponse mais j'aurai l'occasion de donner quelques éléments. J'aimerais aussi remercier les deux postulants qui acceptent cette réponse partielle. Il faut l'admettre, et vous l'avez constaté, ce postulat n'était pas très bien rédigé puisqu'on demandait deux choses: d'étudier un contournement, d'une part, et d'étudier d'autre part de faire un tunnel sous la colline de Montimbert.

M. le Député Genoud s'est rendu compte que ce n'était pas possible, notamment en raison des sondes géothermiques. Sous cet angle-là, il faut être très clair, passer sous la colline de Montimbert – le calcul est vite fait, l'Etat a l'habitude de faire des trous! – en chiffres statistiques, cela revient à 100 millions de francs. Inutile de vous dire que ce n'est pas possible d'investir autant que ça.

Maintenant, pourquoi une étude d'opportunité? C'est en cela que je réponds à M^{me} la Députée Christa Mutter. Une chose me paraît importante. M. le Député Chris-

tian Ducotterd ou d'autres sont intervenus pour dire qu'il y a beaucoup de contournements qui doivent être faits et ce n'est, souvent, pas un problème routier mais c'est principalement un problème d'aménagement du territoire parce qu'on n'a pas toujours été conséquent en termes d'aménagement du territoire de construire le long des routes et, une fois qu'on a suffisamment construit, il faut créer une nouvelle route. De cela, il faut tirer les leçons et ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir. Mais vous savez la mémoire est très courte et il faudra vraiment faire attention. Sous cet angle-là, le Conseil d'Etat insiste pour faire cette étude d'opportunité puisqu'il me paraît important de la faire et d'examiner les différentes possibilités. C'est important puisque, justement, cela doit se faire en relation avec l'aménagement du territoire. La commune de Châtel est en discussion, je le sais. J'ai eu l'occasion la semaine dernière d'avoir une discussion en relation avec l'aménagement du territoire régional avec le préfet de la Veveysse. Nous avons soulevé cette problématique qui doit être menée de pair. Si nous avons proposé uniquement cette étude d'opportunité, c'est que nous ne voulons pas créer de faux espoirs en Veveysse, même si je suis totalement conscient – on parle souvent de planification, cela a été évoqué ce matin. M^{me} la Députée Solange Berset me disait en aparté que le village de Belfaux eh! bien il y a 14 ou 15 000 véhicules qui transitent par jour – j'ai eu l'occasion il y a quelques temps de répondre à un postulat où j'avais clairement dit qu'avant 2016, ce n'était pas possible d'entrer en matière et, en cela, nous avons au Service des ponts et chaussées une planification claire et précise. Mais ce qui me paraît important aujourd'hui, c'est de montrer où on pourrait passer. Eventuellement, étudier l'opportunité de trouver une solution avec les routes nationales mais, en l'état, faisons cette étude d'opportunité pour éviter de faire des erreurs en termes d'aménagement du territoire. C'est dans ce sens que je vous propose d'accepter partiellement ce postulat pour faire cette étude d'opportunité.

– Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 78 voix contre 6. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP),

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la première partie de ce postulat (réalisation d'une étude d'opportunité pour déterminer si le besoin existe ou non de créer une route de contournement de Châtel-St-Denis) est acceptée par 76 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 76.*

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Au vote, la prise en considération de la deuxième partie de ce postulat (réalisation d'une étude pour la réalisation de la route de contournement ainsi que pour

un tunnel sous la colline de Montimbert) est refusée par 65 voix contre 10. Il y a 8 abstentions.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy J. (GR, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP). *Total: 8.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de loi N° 56 modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen/Dublin)¹

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je vous remercie d'ores et déjà de m'écouter pour la modification de cette loi concernant la protection des données.

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont élaboré des instruments juridiques visant à harmoniser la protection des données au niveau international. La Suisse s'est engagée à appliquer le contenu de la directive dans l'accord entre la Confédération suisse,

l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'Association de la Confédération suisse. En conséquence, les règles européennes énoncées dans ces deux actes doivent être transposées dans la législation suisse, y compris au niveau cantonal.

Cette révision porte sur trois axes, c'est-à-dire l'indépendance de l'autorité de contrôle en matière de protection des données, les pouvoirs mêmes de cette autorité et la réglementation des flux transfrontaliers. L'essentiel de cette loi porte, selon le droit européen sur l'autorité de contrôle, qui doit être habilitée à agir en justice en cas de violation des dispositions.

Pour terminer cette entrée en matière, je dirais que cette modification est logique et qu'il en coûte à l'Etat une somme de 50 000 francs pour un demi-poste de travail.

La commission, de manière unanime, vous recommande d'entrer en matière sur cette nouvelle loi.

Le Commissaire. Je remercie la commission pour son travail et notamment son président. Le président rapporteur a bien résumé la situation, je peux donc me limiter à quelques compléments.

Effectivement, je peux confirmer qu'il s'agit d'une adaptation devenue nécessaire à cause de l'Association Schengen/Dublin pour être conforme aux directives européennes. Je dirais aussi que l'avant-projet a été bien salué dans la consultation. Le Conseil d'Etat a tenu compte dans la mesure du possible des remarques pertinentes formulées dans la procédure de consultation. Ce projet de loi ne vise pas à augmenter ou à diminuer le niveau de protection des données mais uniquement à garantir la conformité de la législation cantonale avec le droit international.

Par ailleurs, notre loi fribourgeoise, contrairement à beaucoup d'autres législations cantonales, est une loi moderne. Elle correspond en grande partie aux standards requis par la Confédération et par l'Union européenne.

Une deuxième remarque concerne cette loi et la pratique à Fribourg. Au mois de mars, une commission européenne est venue dans le canton de Fribourg, dans ce bâtiment-ci. Elle est également allée dans le canton de Vaud. Elle a vérifié si notre pratique était conforme à la législation et à la pratique européennes et elle l'a confirmé. Cette délégation s'est montrée satisfaite des efforts entrepris à Fribourg.

Pour terminer, je dirais encore que le Conseil d'Etat se rallie à toutes les modifications proposées par la commission, qui sont des modifications d'ordre rédactionnel.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion hat vom Gesetzesentwurf betreffend der Änderung des Gesetzes über den Datenschutz Kenntnis genommen. Die Fraktion stimmt für eintreten und für die Annahme der Änderungen, die ja nur redaktioneller Art sind.

Wir stellen fest, dass die Notwendigkeit der Änderung als Folge des Abkommens von Schengen/Dublin gegeben ist. Wir stellen auch fest, dass die Änderungen sich auf das Notwendigste beschränken und weder eine Zunahme noch eine Verminderung des Datenschutzgrades

¹ Message pp. 657ss.

des bedeuten und dass mit den vorgeschlagenen Änderungen lediglich die Anpassung des kantonalen Rechts an das internationale Recht vollzogen wird. Wir bitten deshalb den Rat, der Gesetzesänderung zuzustimmen. Erlauben Sie mir noch zwei kurze persönliche Bemerkungen: Wer den Entwurf und das Gesetz gelesen hat, wird festgestellt haben, dass es sich um eine ziemlich komplizierte Materie handelt und wer nicht IT-Spezialist und Datenschutzkenner ist, kann sich über die Tragweite der verschiedenen Änderungen nicht sehr leicht ein Bild machen. Wir werden dazu verurteilt, den Spezialisten zu glauben und uns auf ihr Urteil abzustützen.

Ein zweite Bemerkung: Wir stellen fest, dass, wie der Kanton Freiburg als souveräner Staat innerhalb der Schweizerischen Eidgenossenschaft, auch die 25 Kantone in ähnlicher oder gleicher Art ihre Datenschutzgesetzgebung anpassen müssen. Das sind wirklich die teuren und auch etwas fraglichen Blüten des Föderalismus, den ich aber trotzdem – und das sage ich sofort, als ein ausgezeichnetes Instrument unserer nationalen Politik betrachte.

Gavillet Jacques (*PS/SP, GL*). Je dois vous avouer que ce message N° 56 ne recèle aucune donnée sensible. Il ne s'agit en effet pas de savoir s'il faut davantage ou non de protection des données. Il s'agit plutôt, comme cela a déjà été dit, d'adapter la législation cantonale à la législation fédérale, respectivement aux instruments juridiques européens.

On peut donc affirmer qu'il n'y a pas de marge de manœuvre et, qui plus est, il est à souligner que la législation fribourgeoise est un modèle dans ce domaine; il n'y a donc pas de soucis à se faire!

Une question néanmoins me titille, c'est celle de savoir ce qui motive certaines communes – elles sont peu nombreuses, en effet – à avoir leur propre service de protection des données alors que l'Etat propose gratuitement ce type de prestations. Cela dit, c'est sans coup férir que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et vous encourage à en faire de même.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Das geflügelte Wort «Wer A sagt, sollte – oder muss – auch B sagen.» gilt auch hier und heute für diese Anpassung des Datenschutzgesetzes. Die Konsequenz des Beitrittes der Schweiz zum Abkommen Schengen/Dublin ist, dass wir unser Gesetz über Datenschutz eben dem internationalen Recht anpassen müssen. Im Vertrauen, dass die in Bern deponierte Liste der Staaten, die einen angemessenen Schutz gewährleisten, auch vertrauenswürdig ist, ist unsere Fraktion für eintreten und Akzeptierung der Änderungen.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et les modifications proposées. Ces modifications, comme l'a expliqué M. le Commissaire, ont pour but d'adapter notre législation aux engagements internationaux, entre autres la mise en oeuvre de l'acquis de Schengen pris par la Confédération et ses engagements doivent aussi être appliqués au niveau cantonal. Ces modifications ont pour but d'assurer l'indépendance de l'autorité de

contrôle en matière de protection des données, d'augmenter les pouvoirs de cette autorité et de réglementer les flux transfrontaliers de données. Ces buts sont louables car ils protègent la sphère privée et les données de l'individu face à l'administration. Principalement, ces modifications vont donner à la commission cantonale de protection des données les compétences de porter les cas à la connaissance de la justice et de pouvoir ester en justice.

Nous ne pouvons qu'approuver des modifications qui vont augmenter l'indépendance de cette commission, raison pour laquelle le groupe libéral-radical approuvera les modifications telles qu'elles ont été acceptées par la commission.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Le groupe Alliance centre gauche vous invite à entrer en matière pour les quatre raisons suivantes:

- L'adaptation de notre législation en matière de protection des données est une obligation due aux engagements internationaux de la Suisse. Nous n'avons que peu de marge de manœuvre au vu des trois lacunes de notre actuelle loi sur la protection des données qui sont l'indépendance de l'Autorité de contrôle en matière de protection des données, les pouvoirs de cette autorité, la réglementation des flux transfrontaliers de données.
- Cette loi va garantir la conformité de la législation cantonale avec le droit international.
- La solution d'adaptation qui nous est présentée est raisonnable et praticable. Le projet se limite aux modifications absolument nécessaires au vu du droit européen.
- Le renforcement des pouvoirs des autorités de surveillance est une exigence imposée. Notre groupe est d'avis que ce renforcement des pouvoirs des autorités de surveillance a aussi sa légitimation au niveau des tâches cantonales.

Entre autres, la mise en oeuvre des pouvoirs effectifs d'intervention, qui visent à garantir un contrôle efficace, implique de nouvelles tâches.

Pour cette raison, notre groupe soutient aussi l'augmentation de l'enveloppe budgétaire destinée à l'Autorité cantonale de surveillance et de la protection des données, comme proposé dans le rapport.

Le Rapporteur. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et je remercie les intervenants des différents groupes.

Quant à la question que se pose le député Gavillet sur la motivation des communes à disposer d'une propre commission, je peux m'imaginer que c'est parce qu'elles ont les compétences. Je laisserai peut-être M. le Commissaire du gouvernement apporter des précisions.

Le Commissaire. Je remercie tous les porte-parole des groupes qui acceptent l'entrée en matière et pour leurs remarques pertinentes.

En ce qui concerne die persönlichen Bemerkungen von Herrn Grossrat Moritz Boschung: Es handelt sich um eine komplizierte Materie. Man weiss nicht genau, welche Tragweite das haben wird. Ich danke für das Vertrauen. Es ist heute leider so, dass der Datenschutz relativ unbeliebt ist, namentlich für die Behörden. Der Datenschutz ist ein Störenfried. Ich erinnere aber daran, dass es hier um sehr sensible, die Privatsphäre betreffende Daten geht, namentlich im Gesundheitswesen, und dass es sehr wichtig ist, dass wir einen guten Datenschutz haben.

Dann ist da noch die Frage des Föderalismus: Ich möchte daran erinnern, dass es ein Bundesgesetz gibt, das im Detail den Datenschutz regelt und dass unser Gesetz nur die Beziehungen der Bürgerinnen und der Bürger mit dem Staat, mit den öffentlich-rechtlichen Körperschaften, mit den Gemeinden und mit den Körperschaften, die öffentliche Aufgaben übernehmen, wie beispielsweise die Privatspitäler, regelt.

A la question du député Gavillet, moi, je n'ai pas de réponse. Quelle était la motivation des 4 ou 5 communes qui ont institué une commission de protection des données. Je peux m'imaginer qu'elles jugeaient que c'était très important d'avoir dans leur commune un bon fonctionnement de la protection des données. Maintenant, pour ce qui concerne l'avenir, elles sont évidemment libres de la maintenir ou non, mais si elles la maintiennent, elles doivent effectivement respecter les exigences provenant de l'Association Schengen/Dublin.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 10 TITRE MÉDIAN ET AL. 2 À ART. 18 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. Concernant l'article 10, il s'agit d'une adaptation de la formulation non sexiste. Quant à l'article 12, la loi actuelle sur la protection des données ne règle pas expressément le flux transfrontalier des données. L'article 12a du projet cantonal reprend matériellement l'article du niveau fédéral.

Quant à l'article 18, il s'agit également de le modifier pour avoir une formulation non sexiste.

– Adoptés.

ART. 22A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article 22a permet d'ancrer dans la législation cantonale les pouvoirs effectifs d'intervention de l'Autorité de surveillance de la protection des données en restant le plus proche possible de la situation actuelle.

A cet article, la commission propose, dans son texte français, une modification qui a portée de noms sexistes: «*le ou la destinataire*». Elle propose: Le destinataire...

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette modification.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 23 AL. 2 À ART. 30A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Pour les articles 23, 24, 27, 28 et 29, je n'ai pas de commentaires à faire.

Concernant l'article 30, l'indépendance institutionnelle de la Commission cantonale de la protection des données est déjà garantie par les règles actuelles de la loi sur la protection des données. Le projet reprend par conséquent textuellement cette disposition en précisant cependant que la durée du mandat du président et de la présidente est de quatre ans.

Concernant l'article 30a, dans les attributions, il n'y a pas de modification.

– Adoptés.

ART. 31

Le Rapporteur. A cet article 31, il convient de compléter la liste des attributions du ou de la préposé-e par deux nouvelles tâches liées au renforcement de la surveillance de la protection des données sur le plan international.

La commission propose également un ajout à l'alinéa 3: «*traitement de données*» pour qu'on sache exactement de quoi il s'agit.

Le Commissaire. Je me rallie à cette précision proposée par la commission.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 32 TITRE MÉDIAN, AL. 3 ET AL. 4 À 6 (NOUVEAUX)

Le Rapporteur. A cet article 32, l'indépendance totale voulue par le droit européen exige que le statut financier de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données soit réaménagé.

Les alinéas 4 à 6 correspondent aux exigences posées par le droit européen.

La commission propose deux modifications rédactionnelles qui concernent uniquement le texte allemand afin d'utiliser toujours la même terminologie.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 678ss.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 85.

Projet de loi N° 58 abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service mili- taire¹

Rapporteur: **Raoul Girard** (PS/SP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire n'est autre que la conséquence des nombreuses modifications de la loi fédérale en la matière. La nouvelle législation en la matière au niveau fédéral règle d'elle-même de nombreux aspects. Il est donc apparu au Conseil d'Etat qu'il pouvait sans

autre proposer d'abroger la loi cantonale et régler les quelques points restants par voie d'ordonnance.

La commission, à l'unanimité, a accepté ce projet de loi et n'a émis que deux remarques. La première est plus une question qu'une remarque puisqu'il s'agissait de connaître les montants en jeu avec cette taxe. En moyenne et annuellement, les encaissements se montent entre 4,5 et 5 millions et comme la Confédération rétrocède 20% de ce montant au canton c'est une recette moyenne de 800 000 francs à 1 million par an dans les comptes cantonaux.

La deuxième interrogation de la commission était de savoir si l'article 3 de l'ordonnance était une base juridique suffisante pour la transmission d'informations. La réponse n'étant pas définitive en commission, nous pouvons quand même vous garantir aujourd'hui que cette disposition est suffisante. Je laisserai M. le Commissaire vous la confirmer personnellement.

Avec ces remarques, je vous invite à accepter l'entrée en matière.

Le Commissaire. Je crois que le président de la commission, que je remercie, a bien résumé la situation. Il s'agit effectivement d'adapter notre législation aux modifications survenues dans la législation fédérale, qui règle elle-même plusieurs aspects qui avaient été laissés au canton auparavant. La question qui s'est posée était de savoir si on modifie notre loi ou si on met les mesures d'exécution dans un règlement. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'on peut laisser cela dans un règlement et je pense personnellement qu'il faut supprimer toutes les lois désuètes ou inutiles. C'est pour cette raison qu'on nous propose une ordonnance, un règlement d'exécution – règlement d'exécution qui avait été présenté à la commission. Donc, «Sie kaufen die Katze nicht im Sack». En effet, l'ordonnance est déjà là et elle va être soumise au Conseil d'Etat dès l'adoption de la loi.

Il y avait encore la question de savoir si la transmission des informations du Service des contributions au service de la taxe d'exemption militaire est couverte par cette ordonnance. Je peux répondre actuellement qu'elle est couverte par la législation fédérale, qui dit clairement que les autorités fiscales des cantons et des communes doivent communiquer les informations utiles aux autorités chargées de l'application de cette loi.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Après avoir examiné les articles du projet de loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable, à l'unanimité, à accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Je tiens à relever que le montant définitif au profit du canton est estimé à environ 850 000 francs à 1 million, soit 20% des recettes brutes, ce qui n'est pas négligeable surtout quand on sait que ce service emploie seulement deux personnes à plein-temps pour la gestion de ce secteur. Enfin, un service qui fait un bénéfice dans l'Administration de l'Etat!

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 58 studiert und wird mit folgen-

¹ Message pp. 680ss.

den Bemerkungen einstimmig für eintreten sein: Die Botschaft ist eine Anpassung an das Bundesgesetz. Mit diesen Überlegungen wird die Fraktion der Botschaft einstimmig zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le projet de loi abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire. Il salue le choix du Conseil d'Etat de remplacer cette loi par une ordonnance d'application; solution appropriée pour régler les mesures et l'organisation de la perception de cette taxe.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le présent projet de loi puisque nous avons maintenant l'assurance que le transfert des données fiscales, donc sensibles, peut se faire sur la base d'un règlement et non d'une loi. J'encourage, mes chers collègues Députés, à faire de même puisque le travail en commission a mis en évidence des coutumes bizarres dans le Département de justice. En effet, à chaque disparition d'une loi, le Conseiller d'Etat responsable offre le champagne. Puissent ces largesses atteindre notre hémicycle!

Le Rapporteur. Je remercie les différents intervenants. Je constate que personne n'a d'objection à formuler. Quant au champagne, je ne me prononcerai pas! Donc, je m'arrêterai ici.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui acceptent l'entrée en matière, soit tous les groupes. En ce qui concerne le champagne, en effet je vous ai dit en séance de commission que je promets une bouteille de champagne à tous les employés et citoyens ou citoyennes qui me proposent l'abrogation d'une loi qui est complètement désuète ou inutile.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Je confirme les premiers débats et j'ajoute que le Conseil d'Etat a l'intention de mettre en vigueur cette loi au 1^{er} juillet de cette année.

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 88.

Elections

(Résultat des scrutins organisés en cours de séance)

Un-e assesseur-e suppléant-e auprès de la justice de paix du cercle de la Sarine

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 3; nuls: 2; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Yves Turchet*, à Treyvaux, par 57 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Gisèle Marthe*: 30; *M. Jean-François Charrière*: 3; *Gérald Olivier Page*: 2.

Un-e juge auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Françoise Bastons Bulletti*, à Fribourg, par 54 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Parisima Vez: 41; M. Laurent Schneuwly: 2.

- La séance est levée à 11 h 20.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*